

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

Arrêté n° 2025-218 – raccordement EU rue de la Chapelle du 27-10-2025 au 31-10-2025

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST demeurant à TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY cedex ;

Considérant qu'en raison de raccordement EU du 27-10-2025 au 31-10-2025 rue de la Chapelle, il y a lieu de restreindre la circulation;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du du 27-10-2025 au 31-10-2025, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue de la Chapelle, l'accès aux riverains sera maintenu.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

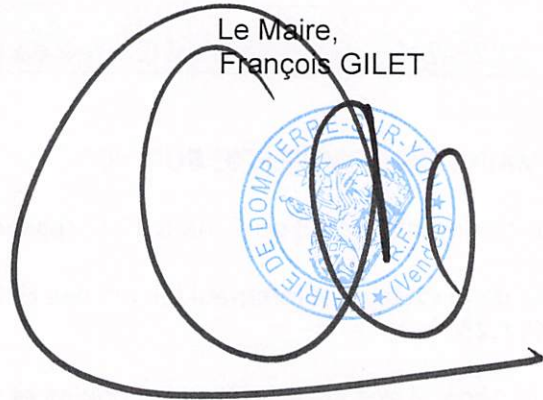
ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation sera adressée à :

– EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

A DOMPIERRE SUR YON, le 1/10/2025

Le Maire,
François GILET



Publié ou notifié

Le 20/10/25

2025-218 -


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 Ministère chargé
 des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

 Code de la route L411-1 à L411-7
 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803246307



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

 Nom : MINETTE Prénom : Aurélien

 Dénomination : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Représenté par :

 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011

 Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

 Téléphone 0251273610 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

 Courriel : eiffage-route-ouest-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

 Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la chapelle

 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON
Nature et date des travaux

 Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

 Description des travaux : Raccordement EU

 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

 Date prévue de début des travaux : 27/10/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5
Réglementation souhaitée

 Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 27/10/2025

 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

 Basculement de circulation sur chaussée opposée

 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX** Le : **0 9 1 0 2 0 2 5**

Nom : **MINETTE** Prénom : **Aurélien** Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.38793385,46.7408534 -1.38790191,46.74086107 -1.38792429,46.74090485 -1.39017576,46.74036428 -1.39020771,46.74035661 -1.39018532,46.74031283 -1.38793385,46.7408534</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.740853 -1.387934);(46.740861 -1.387902);(46.740905 -1.387924);(46.740364 -1.390176);(46.740357 -1.390208);(46.740313 -1.390185);(46.740853 -1.387934);
```